

Certifié conforme à l'original

Anais Zeburli

BILAN - SIMPLIFIÉ



N°15948*05

Désignation de l'entreprise		Sarl MNA		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		2 AV LOUIS SALLENAVE		64000 PAU		
SIRET		3 8 5 1 5 6 4 6 8 0 0 0 1 4				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 2		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010		012		
		014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	256 155	030	4 855	
	Immobilisations financières * (1)	040	5 151	042	5 151	
	Total I (5)	044	261 306	048	10 006	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres* (3)		068		070	
			072	2 948	074	2 948
		Valeurs mobilières de placement	080		082	
		Disponibilités	084	54 795	086	54 795
		Charges constatées d'avance *	092		094	
		Total II	096	57 743	098	57 743
		Total général (I + II)	110	319 049	112	67 749
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	7 775			
	Ecarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126	777			
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132				
	Report à nouveau	134	2 998			
	Résultat de l'exercice	136	20 977			
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
		Total I	142	32 528		
	Provisions pour risques et charges	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	6 000			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2 279			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 26 433)	172	26 941			
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176	35 221			
	Total général (I + II + III)	180	67 749			
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Carte de comptabilité
A. Zebroudi
A. Zebroudi

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire art. 1009 du CGI
A-bis du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise Sarl MNA

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *					209		210	
Production vendue	{	biens		dont export et livraisons	215		214	
		services *		intracommunautaires	217		218	59 006
Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222	
Production immobilisée*							224	
Subventions d'exploitation reçues							226	
Autres produits							230	1
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	59 007

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234	
Variation de stocks (marchandises)*							236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	
Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)							242	30 062
Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE * 243)					243		244	4 990
Rémunérations du personnel*							250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	
Dotations aux amortissements*							254	3 044
Dotations aux provisions							256	
Autres charges {							262	
		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259			
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260	207		
Total des charges d'exploitation (II)							264	38 096

1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III) 280 67 Charges financières (V)

Produits exceptionnels (IV)

Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 }
{ dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348 }

Impôt sur les bénéfices* (VII)

2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 312 20 977

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
Provisions non déductibles*					322			
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324			
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés 247			Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option ()			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
Entreprises nouvelles (44 sexies) 986		ZFU -TE (44. octies A) 987					342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981		JEI (44. sexies A) 989						
ZRD (44 terdecies) 127		ZRR (44. quindécies) 138						
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies) 991		Investissements outre-mer 344						
ZFANG (44 quaterdecies) 345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993						
BUD (44 sexdecies) 992								
Créance due au titre du report en arrière du déficit				346			350	
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648				
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641				
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649				

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1 Déficit col. 2 352 20 977

Déficit

Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
Déficits antérieurs reportables : *							360	

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col.1 Déficit col.2 370 20 977

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Sarl MNA

SARL au capital de 7 774,90 euros

Siège social : 2 AV LOUIS SALLENAVE 64000 PAU

RCS n°385156468- RCS Pau

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL

Le 30 juin 2023, les associés de la société Sarl MNA se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 2 AV LOUIS SALLENAVE 64000 PAU à 14 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par ZEBROWSKI Stéphane

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

- | |
|---|
| - Madame ZEBROWSKI BEATRICE, propriétaire de 254,00 parts, représentant 254 voix, |
| - Monsieur ZEBROWSKI Stéphane, propriétaire de 256,00 parts, représentant 256 voix, |

Soit au total 2 associés présents, totalisant 510 Parts sur les 510 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- L'inventaire.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).
- L'annexe comptable

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2022.
- Affectation du résultat.

Puis lecture est donnée du rapport de la Gérance.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2022

L'assemblée générale approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 20 977,45 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de 20 977,45 Euros de l'exercice formant un résultat affectable de 20 977,45 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Au titre d'affectation pour 20 977,45 Euros;

L'affectation, de 20 977,45 Euros, sera répartie entre les associés de la manière suivante :

Madame ZEBROWSKI BEATRICE (254,00 parts) pour un montant de 10 447,59 Euros.	
--	--

Monsieur ZEBROWSKI Stéphane (256,00 parts) pour un montant de 10 529,86 Euros.	
--	--

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 14 h 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés présents.

Fait à PAU,
Le 30/06/2023.

Signatures des associés :

Me ZEBROWSKI BEATRICE



Mr ZEBROWSKI Stéphane

Stéphane ZEBROWSKI
